



## Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 16 janvier 2024, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

**Date d'affichage de la convocation** : 16 janvier 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 10

**Nombre de conseillers votants** : 11

**Etaient présents** : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, MARIN Jean-Hervé, BERTRAND, VERAN, GOUTARD, DUMAS

**Etaient absents excusés** » : Mrs DESBOIS, GUIGNON, JAMONEAU, Mme DURAND

**Etait absente** : Mme DE ARAUJO Marie-Sabine

Monsieur GUIGNON avait donné pouvoir à Monsieur BRUN Hugues.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances des 22 novembre et 12 décembre dernier ont été adoptés à l'unanimité (11 votants)

### Délib2024-01 – Aménagement des abords du Collège : modification du plan de financement

Compte tenu des modifications transmises par le Conseil Départemental, il approuve à l'unanimité (11 votants) le nouveau plan de financement concernant l'aménagement des abords du Collège, à savoir :

Dépenses		Recettes	
Travaux aménagement des abords du collège	379 900.00 HT	Conseil Départemental FDSR — enveloppe socle	18 736.00€
		Conseil Départemental FDSR — enveloppe projet	133 264.00 €
		Etat (DETR)	20 000.00 €
		Région : convention 2022-2024 Région/Département	131 920.00 €
		Autofinancement	75 980.00 €
Totaux	379 900.00 € HT	Totaux	379 900.00 €

Et sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FDSR enveloppe socle et enveloppe projet, l'ETAT dans le cadre de la DETR et le Conseil Régional.

**Délib2024-02 – Personnel : modification du temps de travail du poste de chef d'équipe au service technique chargé de l'entretien des locaux soit 20/35<sup>ème</sup> au lieu de 35/35<sup>ème</sup>**

Comme suite au recrutement d'un agent le 9 janvier dernier, il modifie à l'unanimité (11 votants) le temps de travail du poste de chef d'équipe au service technique chargé de l'entretien des locaux soit 20/35<sup>ème</sup> au lieu de 35/35<sup>ème</sup>.

**Délib2024-03 – Personnel : création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité concernant un poste d'adjoint technique polyvalent aux espaces verts à temps complet**

Il crée à l'unanimité (11 votants) un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité concernant un poste d'adjoint technique polyvalent aux espaces verts à temps complet par voie de contrat à durée déterminée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 18 janvier 2024 au 17 juillet 2025.

**Délib2024-04 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Il décide à l'unanimité (11 votants) d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnel et fixe les montants maximums selon le décret n° 2023-1006 en date du 31 octobre 2023. Pour être éligibles à la prime, les agents doivent être nommés ou recrutés par un employeur public à une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023, être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 et être également employés sous la forme d'un contrat public, et percevoir une rémunération brute ne dépassant un plafond fixé par décret.

**Ecole : fermeture d'une classe à l'école primaire**

Il prend connaissance du courrier en date du 12 janvier Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale d'Indre et Loire informant de la fermeture d'un poste à l'école primaire Joseph JOFFO de Savigné sur Lathan, lors de la rentrée prochaine.

**Délib2024-05 – SAS CALDIS : demande d'ouverture du SUPER U pour 5 dimanches en 2024**

Il accepte à l'unanimité (11 votants) la demande de la SAS CALDIS pour l'ouverture du SUPER U 5 dimanches en 2024.

**Délib2024-06 – Convention pour l'organisation du Festival « Au Fil du jazz » 2024**

Il approuve à l'unanimité la convention pour l'organisation du Festival « Au fil du Jazz » 2024 entre les différentes communes organisatrices de concerts qui se dérouleront du 20 janvier au 18 février 2024. La Commune de Savigné accueillera Edith REYBOUBET vendredi 9 février à 20 h 00 à la salle des fêtes.

**Questions diverses :**

- **Programme des festivités 2024 :**
  - Vendredi 9 février : concert gratuit de Jazz à la salle des fêtes
  - Samedi 27 janvier à 19 h 00 : repas du personnel
  - Dimanche 28 janvier à 10 h 00 Vœux du Maire
  - Samedi 13 avril 2024 : carnaval de la Commune/APE
  - Samedi 18 mai : skate/graff/art urbain/marché gourmande/manège
  - Dimanche 19 mai : Vide grenier ACT

- Mercredi 29 mai : animations olympiques d'athlétisme et associatives, marché olympique
- Dimanche 2 juin : fête des tracteurs Savigné Maquettes
- **Prochaines réunions :**
  - Jeudi 1<sup>er</sup> février : SHOT – fleurissement du village
  - Mercredi 28 février à 20 h 00 : Conseil Municipal (mardi 20 février à 18 h 00)

**Le Maire,**  
**Hugues BRUN**

**La Secrétaire de Séance,**  
**Cécile GENNETEAU**